

Certificat de nationalité

À qui s'adresser ?

Tribunal d'instance de Pontoise
3, rue Victor Hugo
95300 - Pontoise
Téléphone 01 72 58 74 60
Télécopie 01 72 58 76 12

Comment procéder ?

Le certificat de nationalité sert à prouver sa nationalité et indique le mode d'acquisition de la nationalité. Il peut être demandé pour une première demande de titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport), ou dans le cadre d'une candidature à un emploi dans la fonction publique.

Pièces justificatives

Les pièces à fournir varient selon les situations. Les pièces à fournir dans tous les cas sont les suivantes.

- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance

Pour aller plus loin

[Toutes les informations sur le certificat de nationalité française sur Service-public.fr](https://www.service-public.fr)